AR Prefecture
017-211700109-20260227-DEC_02_2026-DE
Reçu le 27/02/2026

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE D'ANGOULINS

N° DEC2/2026

DECISION PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES DENREES ALIMENTAIRES POUR LE RESTAURANT MUNCIPAL

Le Maire de la Commune d'ANGOULINS-SUR-MER,
Vu les articles L.2122-22 et L.212-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 et L.2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la Commune d'Angoulins a souhaité engager, conformément au Code de la Commande publique, une consultation par procédure adaptée en vue d'assurer, au terme du marché en cours fixé au 31 décembre 2025, la fourniture et la livraison de denrées alimentaire pour le restaurant municipal,
Considérant qu'une publicité est parue le 09 septembre 2025 sur les annonces légales du journal Sud-ouest et que le dossier a été consultable durant 1 mois sur la plateforme « marchés sécurisés »,
Vu les dix-sept offres reçues de différentes sociétés dont une offre incomplète,
Vu les analyses faites par la commission communale compétente et selon les critères de choix pondérés énumérés dans le règlement de la consultation et qu'il ressort du classement de ces offres, suite à négociations, que les propositions des sociétés AUNIS FRUITS, ACHILLE BERTRAND, TERRE AZUR, PASSION FROID, MANGEONS BIO et EPISAVEURS, ont été jugées comme économiquement les plus avantageuses,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer les marchés de fourniture et livraison des denrées alimentaires pour le restaurant municipal, aux prestataires suivants :

Lot 1 : Fruits et légumes frais
Attribué à : AUNIS FRUITS – ZA du Bois Brulé – 132 rue de Tamaris – 17450 SAINT LAURENT DE LA PREE pour un montant HT estimé à 6 570.55€.

Lot 2 : Viande fraîche, boucherie fraîche et charcuterie
Attribué à : ACHILLE BERTRAND SAS – La Vergnaie – rue Floriane – CS22507 – 85500 LES HERBIERS pour un montant HT estimé à 14 190.56€.

Lot 3 : Poissons frais
Attribué à : TERRE AZUR PAYS DE LOIRE – 4 Rue Nicolas APPERT – 44402 REZE pour un montant HT estimé à 7 999.70€.

Lot 4 : Produits laitiers et ovo-produits
Attribué à : PASSION FROID – 3 Rue Newton – 33370 TRESSES pour un montant HT estimé à 8 287.89€

Lot 5 : Produits issus de l'agriculture biologique
Attribué à : MANGEONS BIO ENSEMBLE – 143 bis Boulevard de Poitiers – 79300 BRESSUIRE pour un montant HT estimé à 24 732.59€

Lot 6 : Produits surgelés
Attribué à : PASSION FROID – 3 Rue Newton – 33370 TRESSES pour un montant HT estimé à 14 825.90€

AR Prefecture

017-211700109-20260227-DEC_02_2026-DE
Reçu le 27/02/2026

Lot 7 : Produits d'épicerie et boissons
Attribué à : EPISAVEURS – Chemin d'Auguste – 33610 CESTAS pour un montant HT estimé à 9 911.04€

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants seront inscrits sur le budget principal 2026 et 2027, au chapitre 011, à l'article 60623.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision qui sera inscrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal et publiée, sera transmise à :

- Monsieur le PREFET de la CHARENTE-MARITIME

Fait en Mairie, le 27 Février 2026

LE MAIRE,
JEAN-PIERRE NIVET

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le ..27/02/26.....
Publication du ....27/02/26.....
Notification du ...27/02/26.....

MAIRIE D'ANGOULINS SIMER 17690

Pour Le Maire et par délégation,

Laurent GEORGE

Directeur Général des Services